

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DECISION DU MAIRE N° 2021/063

**SIGNATURE DE LA CONVENTION BANQUE DES TERRITOIRES
CO-FINANCEMENT D'UN POSTE DE MANAGER DE COMMERCES**

Le MAIRE de la Commune de TRILPORT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 autorisant le Maire à prendre certaines décisions, point N° 26 pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour tout organisme public ou privé financeurs dans le cadre des différents projets que la commune peut monter et d'autoriser M le Maire à signer les conventions et tout document s'y afférents,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure une convention de co-financement d'un poste de manager de commerces,

DECIDE

ARTICLE 1 – De signer la convention de co-financement d'un poste de manager de commerces dans le cadre du plan de relance commerce avec la caisse des dépôts et consignations.

ARTICLE 2 – La convention est conclue pour une durée déterminée qui s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 – La convention définit les modalités de financement ainsi que les modalités de versement de la subvention à la collectivité.

ARTICLE 4 - Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 - Le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de Meaux

Le : 15 OCT. 2021

Publié le : 15 OCT. 2021

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Fait à Trilport, le 14 octobre 2021

Jean-Michel MORER
Maire de Trilport



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire